



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU JEUDI 23 MARS 2017 À 18 HEURES 30
SALLE DANGOULESCOZÈRES
(sur convocation du 16 mars 2017)

Président

Nombre de conseillers : 9

Nombre de membres nommés : 9

Présents : 11

Absents représentés : 3

Absent excusé : 1

Absents : 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
Séance du 23 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois du mois de mars à 18 heures 30, le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 16 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

Présents :

*Mesdames Frédérique CHARPENEL, Pierrette MICHELENA et Françoise TROCCARD ;
Messieurs Pierre ATHANASE, Benoît DARETS, Michel DOFFEMONT, Alain JEAN, Pierre LAFFITTE,
Alain LAVIELLE, Yves MONGROLLE et Jérôme PETITJEAN.*

Absents représentés :

Madame Maité GRAFF a donné pouvoir à Monsieur Pierre LAFFITTE, Madame Sabine RICHARD a donné pouvoir à Madame Frédérique CHARPENEL et Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Monsieur Pierre ATHANASE.

Absent excusé :

Monsieur Éric KERROUCHE.

Absents :

*Mesdames Nelly BETAÏLLE, Corinne LAFITTE et Elisabeth LARTIGUE ;
Monsieur Pascal SHWINDOWSKY.*



OBJET : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2017
Rapporteur : Madame Frédérique Charpenel

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

Madame la Présidente de séance invite le Conseil d'Administration à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 15 février 2017.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
A Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 23 mars 2017



Pour le président,
par délégation
La vice-présidente,


Frédérique Charpenel